
Séance du 11 août 2025

Présents : MM. Malherbe M., *bourgmestre*, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., *échevins*
Neyens T., *secrétaire*

Absent (exc.) : /

Objet: Avis dans le cadre de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le collège,

Vu le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau E-cone S.à.r.l. de Mersch pour le compte de l'Administration communale de Mersch sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 839/6060 et 839/6061 au lieu-dit « Rue des Champs »;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu le plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mersch en vigueur;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Attendu que le projet d'aménagement particulier prévoit la modification ponctuelle de la partie graphique du PAP « Aelenterweg » approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 28 novembre 2008 sous la référence 15725/45C;

Considérant que cette modification ponctuelle porte sur les lots 2 et 3 et consiste notamment

- en l'adaptation de la délimitation du domaine public avec les lots privés
- en l'adaptation de la surface constructible
- en l'adaptation des reculs minimaux
- en l'adaptation du tableau schématique du degré d'utilisation du sol

Décide à l'unanimité des membres présents

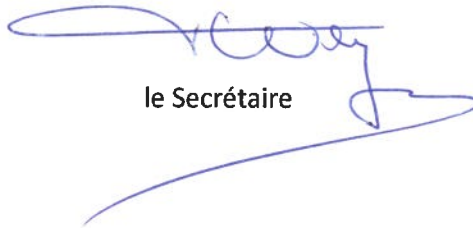
de constater la conformité du projet d'aménagement particulier sous avis avec le plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mersch en vigueur;

d'entamer la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier prévue à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Prie Monsieur le Ministre des Affaires intérieures de bien vouloir analyser si la présente est conforme à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, et notamment aux objectifs énoncés à l'article 2 et aux règlements d'exécution;

Ainsi délibéré date qu'en tête.

Pour expédition conforme.
Mersch, le 11 août 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large initial 'M' followed by several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

le Bourgmestre